

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le seize décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures

Nombre de membres :			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de : - L'affichage en Mairie le :	21/12/2021
En exercice :	27		
Qui ont pris part au vote :	25	- La transmission en Préfecture le :	27/12/2021

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

Etaient présent(e)s : Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA adjointes,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, ROCHEREAU, NERINI,
MARCHAND, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, BONNET, DERENNE, BONUCCI, CRASTES,
GUENIN.

Absent(e)s et représenté(e)s :

Madame FERRARO représentée par Madame GIUJUZZA,
Monsieur VALLAURI représenté par Madame GUIT-NICOL,
Madame DEBONO représentée par Monsieur LUPI-GRASSO,
Madame CREMONI représentée par Madame MOIREAU,
Monsieur TRUGLIO représenté par Monsieur PARAGE,
Madame GREC-MERESSE représentée par Madame SMOLDERS.

Absent(e)s et excusé(e)s : Monsieur PARAGE.

Madame MARCHAND Caroline est élue secrétaire de séance.

**77.2021 Renouvellement de la Convention d'objectifs et de moyens avec l'association
« Club jeunesse »**

Madame MOIREAU expose :

La convention d'objectif à destination des jeunes de la commune signée avec le Club Jeunesse arrive à échéance le 31 décembre 2021,

Considérant que le projet d'activités à destination des adolescents correspond aux attentes précédemment définies par la commune,

AR Prefecture

006-210600649-20211216-77_2021-DE
Reçu le 28/12/2021
Publié le 28/12/2021

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Vu l'avis favorable de la commission jeunesse qui s'est réunie le 29 Novembre 2021 pour le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour une durée de 3 ans au vu du projet présenté par le « CLUB JEUNESSE ».

Afin d'assurer la continuité du service proposé à destination des jeunes de la commune, je vous propose donc de signer avec cette association le renouvellement de la convention d'objectifs jointe à la présente.

Conjointement nous devons mettre à disposition les locaux et les matériels municipaux suivant les modalités définies dans la convention de mise à disposition gratuite ci-jointe.

Je vous demande donc :

- D'autoriser Madame le Maire à signer avec l'association « CLUB JEUNESSE » la convention d'objectifs et de moyens pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2024,
- Ainsi que la convention de mise à disposition gratuite des locaux et des matériels municipaux à l'association, pour les activités destinées aux adolescents, pour une durée identique à celle de la convention d'objectifs et de moyens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise Madame le Maire à signer avec l'association « CLUB JEUNESSE » la convention d'objectifs et de moyens pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2024,**
- **Ainsi que la convention de mise à disposition gratuite des locaux et des matériels municipaux à l'association, pour les activités destinées aux adolescents, pour une durée identique à celle de la convention d'objectifs et de moyens.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,